

**Procès-verbal du conseil municipal
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le vingt-quatrième jour du mois d'août deux mille quinze à 9 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

Est absent : le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4

formant quorum sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations.
Il n'y a personne dans l'assistance.

Constat et mention sont faits par le Maire que tel que stipulé à l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié au moins deux jours d'avance par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à tous les membres du conseil ainsi qu'au maire, le 20 août 2015.

2015.08.447

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 9h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.08.448

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE WATERLOO*
4. *PÉRIODE DE QUESTIONS*
5. *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.08.449

3. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE WATERLOO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stukely-Sud a signé une entente loisirs avec la Ville de Waterloo pour les années 2010 à 2015 et que le besoin est toujours présent au sein de la population de Stukely-Sud;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE l'entente loisirs avec la Ville de Waterloo soit renouvelée, au tarif de (9 004 \$) pour l'année 2015-2016, majorés de 3% par année plus taxes, pour les quatre (4) prochaines années soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2020, poste budgétaire 02-70150-447;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente loisirs avec la Ville de Waterloo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a personne dans l'assistance, aucune question n'a été posée.

2015.08.450

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 9h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Gérald Allaire
Maire

Louissette Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière